

RENSEIGNEMENTS AU CANDIDAT POUR L'EXAMEN EN INSTALLATION DE TUYAUTERIE DE GAZ

**AVIS : LE PRÉSENT DOCUMENT EST PUBLIÉ À TITRE INDICATIF.
LES NORMES, PROCÉDURES ET EXAMENS SONT MODIFIÉS OCCASIONNELLEMENT.
DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE AGENTE OU
AGENT DE QUALIFICATION OU
DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
OU SUR LE SITE EMPLOI-QUEBEC.NET**

INSTALLATION DE TUYAUTERIE DE GAZ

1. CONTENU DE L'EXAMEN

L'examen de qualification professionnelle cerne les principaux aspects de la qualification en installation de tuyauterie de gaz en privilégiant le contenu suivant.

Préparation des montages de tuyauterie de gaz

Installation et raccordement de la tuyauterie de gaz

Entretien et réparation de la tuyauterie de gaz et ses composants

Enlèvement de la tuyauterie de gaz

Planification et organisation des activités de travail

Connaissances et application des règles de santé et de sécurité

Connaissances du Code d'installation du gaz naturel et du propane CAN/CSA-B149.1-05

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EXAMEN

Durée : 3 heures

Nombre de questions : 30 à 40

Note de passage : 60%

Langue : français ou anglais

Le matériel et la documentation permis ainsi qu'une calculatrice seront à votre disposition.

Aucun cellulaire ou téléavertisseur (paget) ne sera admis dans la salle d'examen.

Aucun lexique ne sera remis lors de la passation de l'examen.

3. PRÉPARATION À L'EXAMEN

Votre apprentissage, tel que détaillé dans le guide, et les activités de formation fortement recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen.

Le Code d'installation du gaz naturel et du propane CAN/CSA-B149.1-05 vous sera fournis lors de l'examen.

Il est fortement recommandé d'en prendre connaissance, et d'en comprendre la structure car votre habilité à y trouver des informations peut vous aider à répondre à certaines questions de l'examen.

Pour plus d'information veuillez vous référer au site d'emploiquebec.net ou vous pourrez trouver une version informatique du guide d'apprentissage pour la qualification en installation de tuyauterie de gaz.